

# Ancien

## 10. DECHARGE DE MABILLIEN : plan d'aménagement détaillé

### Objectif général d'aménagement:

Assurer la gestion de la décharge et la remise en état des lieux après utilisation

### Exigences réglementaires:

#### Règles impératives:

- établir un plan d'aménagement détaillé précisant le projet d'aménagement final, les profils, les étapes d'exploitations et de remise en état
- maintenir le massif forestier à l'Est

#### Règles dispositives :

- clôturer tout le périmètre

# Nouveau

## 10. DECHARGE DE MABILLIEN : plan d'aménagement détaillé

### Objectif général d'aménagement:

Assurer la gestion de la décharge et la remise en état des lieux après utilisation

### Exigences réglementaires:

#### Règles impératives:

- établir un plan d'aménagement détaillé précisant le projet d'aménagement final, les profils, les étapes d'exploitations et de remise en état
- maintenir le massif forestier à l'Est

#### Règles dispositives :

- clôturer tout le périmètre
- dans le cadre de la remise en état, il y aura lieu d'intégrer des aménagements d'intérêt public, en mettant en valeur le site de l'endroit (observatoire, etc.).

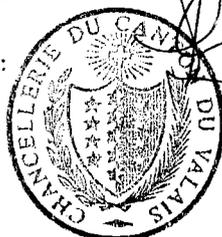
Homologué par le Conseil d'Etat

en séance du 12.10.1998

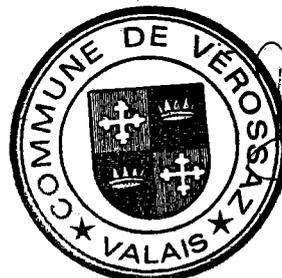
Droit de sceau: Fr. 30.-

L'atteste:

Le chancelier d'Etat:



président



secrétaire